

# POLITIQUE D'ENGAGEMENT

---

Vers une économie responsable et durable

## **INTRODUCTION**

### **Square Capital et l'engagement**

Square Capital a la conviction que les entreprises soucieuses de construire un avenir plus durable et exerçant leurs activités de façon responsable sont les entreprises de demain. Face au réchauffement climatique et aux enjeux qu'entraînent les activités humaines, il semble d'autant plus nécessaire aujourd'hui de s'inscrire dans une démarche de durabilité, pour préserver les ressources naturelles et garantir la pérennité des générations futures. Square Capital a depuis ses débuts, donné une place centrale à l'analyse de la gouvernance dans son processus d'investissement. Au cours du temps et de l'expérience qu'apportent quinze années d'activité, l'équipe de Square Capital et ses dirigeants ont construit une réflexion autour de la notion de durabilité. La prise en compte des critères ESG dans le processus de sélection et d'investissement demeure un véritable outil pour engager les entreprises autour des questions environnementales, sociales et de gouvernance. En donnant du sens aux investissements et en y intégrant des valeurs durables, nous préservons le monde d'aujourd'hui pour ceux de demain.

Square Capital vise à travers sa politique d'engagement à :

- Exercer ses droits actionnaires
- Appliquer une gestion responsable de long terme
- Synthétiser son processus d'investissement durable
- Expliquer la gestion des controverses
- Représenter au mieux l'intérêt des porteurs de part de ses fonds
- Partager son engagement collectif

Square Capital a choisi le cadre des Objectifs de Développement Durables (ODDs) définis par l'ONU pour sa politique ESG. Les entreprises qui participeront à la réalisation de ces objectifs surperformeront leurs pairs.

### **La politique d'engagement**

Ce document présente la politique de dialogue et d'engagement du groupe Square Capital pour son fonds labellisé ISR, le fonds Square Megatrends' Champions.

### **Les moyens mis en place**

La mise en place et le respect d'une politique de vote, en accord avec nos valeurs ESG, sont un levier fort et actionnable permettant de pousser les sociétés à prendre davantage en compte les critères E, S et G dans leur gestion.

Autre levier d'action, la vérification de l'application d'une politique ESG au sein de nos prestataires est un moyen de pousser ces derniers à s'interroger sur leurs pratiques en la matière.

**Le suivi de la stratégie, des performances financières et non-financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise**

Le suivi de la stratégie, des performances financières et non-financières, de la structure du capital, se traduit par :

- L'identification des enjeux ESG des entreprises en portefeuille grâce à l'analyse extra-financier pré investissement et au suivi quotidien des controverses ;
- L'incitation des entreprises à rendre compte publiquement de leur stratégie ESG complétée par des indicateurs ESG pertinents de suivi ;
- La prise de contact systématique des entreprises impactées par des controverses touchant l'un des trois piliers E,S & G ;

## I. DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS DÉTENUES

### Notre approche

Le dialogue est un outil à la disposition de tous pour améliorer les pratiques ESG. Parmi les bénéfiques, une meilleure analyse des sociétés en portefeuille.

La mise en place d'une discussion avec les relations investisseurs (a minima) sur des thèmes ESG ou le signalement de controverses est un bon moyen de placer le respect de certaines valeurs au centre de la relation entre actionnaires et entreprises. Ainsi, ces dernières sont ainsi encouragées à prendre en compte les enjeux ESG.

### Gestion des controverses

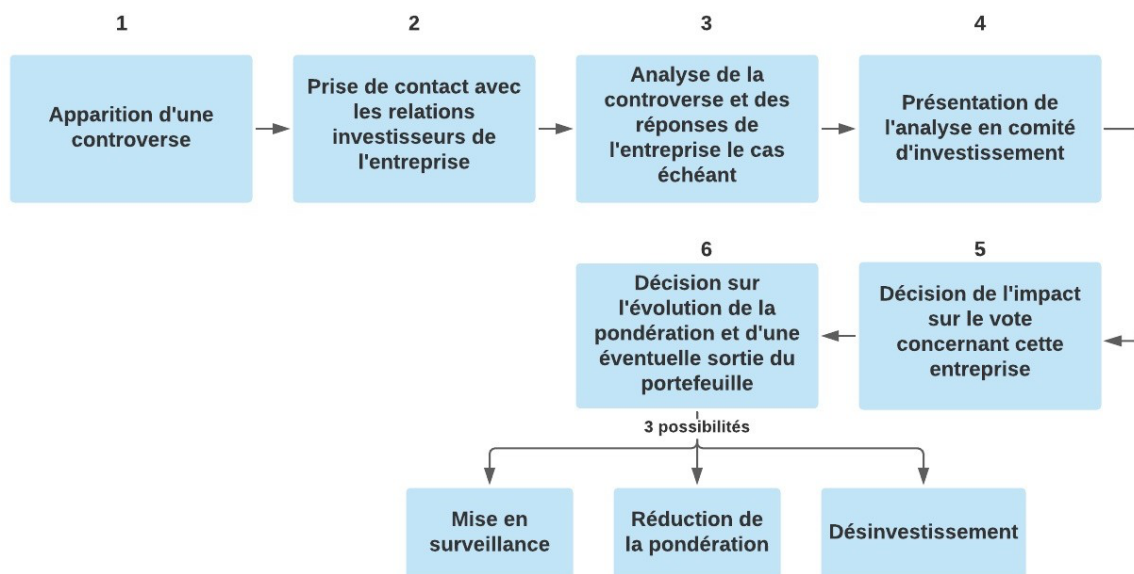
En cas de controverse significative concernant une entreprise du portefeuille, Square Capital l'analyse et prend contact avec l'entreprise par le biais des relations investisseurs.

La réponse et la clarté des explications fournies sont prises en compte dans l'analyse de cette controverse.

Une controverse importante non adressée par l'entreprise entraînera une mise sous surveillance, une réduction de la pondération voire un désinvestissement.

Le dialogue avec les entreprises donne lieu à la production d'un rapport d'engagement.

L'analyse de ces controverses nous oriente également dans notre politique de vote.



## I. POLITIQUE DE VOTE

En tant qu'investisseur responsable, nous exerçons l'intégralité de nos droits de vote lors d'assemblées générales d'entreprises dont nous sommes actionnaires.

L'exercice de ces droits de vote s'effectue en accord avec nos valeurs et les principes ESG qui en découlent, mais peut être également influencé par l'analyse des controverses qui ont pu toucher l'entreprise. Quand cela sera possible, nous tirerons parti de l'expertise de notre partenaire ISS.

**Compte-rendu de l'exercice de la politique de vote**

Le rapport portant sur les droits de vote est publié annuellement. Celui-ci décrit le nombre de sociétés pour lesquelles Square Capital a exercé ses droits de vote et les décisions finales de la Société les concernant : pour, contre, abstention. Il détaille également les cas éventuels dans lesquels la Société de gestion a estimé ne pas pouvoir se conformer aux principes figurant dans sa politique de vote, ainsi que les cas éventuels de conflits d'intérêts. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Société.

**II. COOPÉRATION AVEC LES AUTRES ACTIONNAIRES**

Square Capital se réserve le droit de participer à des coalitions d'actionnaires visant les entreprises à adopter de meilleures pratiques ESG. La Société étant signataire des UN PRI depuis 2021, elle a la possibilité de participer à des coalitions d'actionnaires organisées fréquemment.

**III. COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES PERTINENTES**

Nous interagissons avec plusieurs parties prenantes pour mener l'analyse ESG et l'engagement actionnarial de Square Capital. Dont notamment :

- Les organismes de la gestion financière (AFG, AMAFI, AMF) ;
- Les fournisseurs de données ESG (ISS, Bloomberg) ;
- Les médias ;
- Les investisseurs ;
- Les clients ;
- Nos actionnaires.

**IV. INVESTISSEMENT ET ENGAGEMENT RESPONSABLE****Univers ESG**

Le MSCI World est l'indice de référence du fonds Megatrends Champions ainsi que son univers d'investissement. Cet univers est analysé selon une grille d'analyse ESG de 30 critères fournis par ISS, détaillés dans la partie 3.3 du code de transparence disponible sur <https://www.squarecapitalgroup.com/values>. Nous récupérons les 30 scores associés à chaque émetteur de cet univers.

Le score d'ISS pour chacun des critères est entre 1 et 4. Si le score retourne "not collected" ou bien "not meaningful", nous considérons ce critère comme « non noté » et remplacé par un 0.

Pour être considérée comme « notée », l'entreprise doit avoir plus de la moitié des critères notés. Les entreprises pour lesquelles plus de la moitié des scores sont non notés sont donc exclues de l'univers d'investissement ESG.

Nous calculons la moyenne équilibrée des scores obtenus pour les 30 critères afin d'obtenir la note ESG globale d'une entreprise.

Le top 80% (hors émetteurs exclus pour non-notation) devient notre univers d'investissement ESG.

### **Processus d'investissement**

Lorsque l'équipe de Square Capital identifie une entreprise pouvant entrer dans le portefeuille de la société de gestion, cette dernière fait l'objet d'analyses financières et extra-financières. L'analyse extra-financière se base sur une grille d'évaluation ESG qui nous permet de dégager une note globale de l'entreprise étudiée et sur l'analyse des controverses auxquelles l'entreprise pourrait être exposée.

Cette grille ainsi que l'intégralité de la méthodologie d'évaluation sont disponibles sur <https://www.squarecapitalgroup.com/values>.

### **Avant l'investissement**

Lors de la préparation du cas d'investissement, l'équipe de gestion vérifie que l'entreprise est incluse dans l'univers ESG. Le cas est présenté et discuté lors d'un comité d'investissement. Cette vérification sera effectuée à nouveau avant le passage d'ordre.

### **Après l'investissement**

Une fois en portefeuille, la présence de l'entreprise dans l'univers ESG est contrôlée quotidiennement. L'équipe reçoit la notation ESG de cette dernière tous les jours et peut ainsi vérifier la présence des positions du portefeuille dans l'univers ESG. Si l'une des positions sort de l'univers ESG, nous procédons au désinvestissement total de la position.

## **V. UN ENGAGEMENT COLLECTIF**

Puisque la notion de durabilité nous touche tous et qu'elle est au cœur de la stratégie d'investissement du fonds Megatrends Champions, l'ensemble de l'équipe de gestion est mobilisé autour des thématiques ESG et veille au respect de la charte ESG de Square Capital.

Cette implication se traduit par une veille constante des actualités concernant nos investissements. Ces dernières sont discutées lors des calls intergroupes et peuvent entraîner le désinvestissement d'une position.

## **VI. LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS RÉELS OU POTENTIELS**

La Société de gestion est particulièrement vigilante sur les risques de conflits d'intérêts découlant de ses activités. Un dispositif de prévention, détection et gestion de ces risques a été mis en place par cette dernière. Ce dispositif vise à assurer le plus efficacement possible la primauté de l'intérêt des clients, d'une manière qui soit adaptée à la taille, la nature et la complexité de nos activités.



En vertu du code de déontologie et de la procédure de gestion des conflits d'intérêts de Square Capital, les collaborateurs sont sensibilisés au bon respect de l'ensemble des dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

Les collaborateurs sont tenus de déclarer leurs opérations de marché sur une base annuelle. Le RCCI de la Société de gestion s'assure du respect de ces dispositions périodiquement.

Ainsi, la Société estime raisonnablement être à l'abri d'éventuels conflits d'intérêts susceptibles d'affecter le libre exercice des droits de vote.

En tout état de cause, le RCCI veille à la bonne application de la « politique de vote » de Square Capital.

### **REPORTING**

Les résultats et les retombées concrètes de la démarche d'engagement actionnarial de Square Capital sont publiés dans un document mis à jour annuellement. Pour le consulter, veuillez-vous référer à notre rapport de vote et d'engagement :

<https://fr.squarecapitalgroup.com/asset-management>